

département des officiers en loi, j'ai décidé de mettre fin à ces lenteurs qui occasionnaient des dépenses considérables ; je me suis fait donner par la législature l'autorisation nécessaire pour pousser le travail avec énergie ; j'y ai consacré mes vacances d'été et j'ai, ce soir, la satisfaction de vous annoncer que la proclamation mettant en vigueur les *Statuts refondus de la Province de Québec* sera publiée dans quelques jours. J'ai pu terminer ce travail avec succès, grâce au concours précieux et intelligent de plusieurs confrères distingués, choisis, sans distinction de parti, parmi les hommes de loi de la province, qui nous ont donné, dans cette circonstance, le bénéfice de leur expérience et de leurs connaissances légales, et se trouvent ainsi avoir attaché leur nom à une des plus grandes œuvres de la législation provinciale.

Commission des asiles

La question, depuis si longtemps débattue des asiles d'aliénés, recevra aussi prochainement une solution définitive. Afin d'arriver à un résultat acceptable, nous avons institué une commission chargée d'indiquer les changements à faire dans les lois qui régissent ces institutions. Cette commission, composée d'hommes représentant à peu près toutes les nuances d'opinions, et offrant les garanties nécessaires au point de vue des principes et des connaissances, a recueilli tous les renseignements désirables sur nos asiles d'aliénés et le mode de traitement suivi ; elle a aussi visité les asiles de la province d'Ontario, administrés par des hommes de la plus haute compétence, ainsi que certaines institutions des Etats-Unis, qui sont considérées les mieux tenues, et j'ai tout lieu de croire que le rapport de cette commission nous fournira les données requises pour une législation sage et prudente, propre à satisfaire tous les intéressés et à rassurer l'opinion publique.

Commission agricole

Suivant la recommandation de l'assemblée législative donnée à l'unanimité de ses membres, à la dernière session, nous avons aussi institué une commission chargée de s'enquérir des moyens à prendre pour améliorer nos institutions agricoles et réformer, autant qu'il est possible, notre système de culture. Nous nous sommes fait un devoir de nommer membres de cette commission tous les députés capables de fournir des renseignements utiles, et de faire des suggestions pratiques, sans tenir compte de leurs couleurs politiques ; à cette fin, nous avons choisi tous les députés qui sont agriculteurs de profession ou possèdent des connaissances en agriculture, même ceux qui sont hostiles au gouvernement. Quand il s'agit de questions aussi importantes, aussi intimement liées au progrès du pays, les liens ou les considérations de partis doivent s'effacer. Le travail de cette commission est prêt ; il est très important et s'imposera, j'en suis sûr, à la sérieuse attention des amis de l'industrie agricole. Ce travail fait honneur à l'intelligence et au dévouement des membres de cette commission qui, sous la présidence de M. Bernatchez, député de Montmagny, a rendu un véritable service au pays.